

DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE  
ARRONDISSEMENT DE PONTOISE  
CANTON DE L'ISLE-ADAM



VILLE DE PARMAIN (95620)  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUIN 2021

N° 2021/35

**Date de Convocation :** 28/05/2021  
*L'an deux mille vingt et un, le trois juin, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Ville de PARMAIN, légalement convoqué, s'est réuni salle du conseil, avec accès limité à 8 personnes au maximum (selon le II article 6 de la Loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020), sous la présidence de Monsieur Loïc TAILLANTER, maire de Parmain.*

**Date d'affichage**  
11/06/2021

**Nombre de Conseillers**

En exercice : 29

Présents : 23

Votants : 23

**PRÉSENTS :**

Antoine SANTERO, Nadine CALVES, François KISLING, Valérie MICHEL, Alain PRISSETTE, Sylvie LABUSSIÈRE (à compter de 20h15), Philippe TOUZALIN, Renée BOU ANICH, Évelyne DURET, Laëtitia IABBADENE, Jean-Luc JOLIT, Naïma NAÏT-SEGHIR, Patrick LECHAT, Bernard PIERRON, Béatrice BELABBAS, Alexis PENPENIC, Dominique MOURGET, Mario STERI, Emilie PORTIER, Caroline CHAZAL-MATHIEU, Sébastien GUÉRINEAU, Solange FAUCOMPRES.

**ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :**

Sylvie LABUSSIÈRE donne pouvoir à Antoine Santero, Martine DESRY donne pouvoir François Kisling, Philippe DESRY donne pouvoir à François Kisling, Michel ARMAND donne pouvoir à Nadine Calves, Louise FEINSOHN donne pouvoir à Nadine Calves, Amélie SANTERO donne pouvoir à Antoine Santero, Frédérick FÉZARD donne pouvoir à Dominique Mourget.

***Monsieur François KISLING a été désigné Secrétaire de Séance.***

**OBJET : Demande de subvention DETR – Éclairage public**

**Vu** le projet d'amélioration énergétique de l'éclairage public par le remplacement des luminaires et des lampes sodium par des lampes LED sur notre commune, détaillé comme suit ;

- |  |   |
|--|---|
| - rue des Coutures (7)                         | - avenue de l'Oise (15)                             |
| - partie basse de la rue du Maréchal Foch (22) | - église de Jouy le Comte                           |
| - rue de Vaux (12)                             | - chemin SNCF 5 (voie piétonne vers Valmondois) (6) |
| - rue Albert 1er (13)                          | - avenue de Paris (12)                              |
| - rue Couperie (3)                             | - rue de Verdun (2)                                 |
| - rue du Val d'Oise (16)                       | - rue des Arts (4)                                  |

**Considérant** que le coût de ces travaux est estimé à 118 782,00 €HT soit 142 538,40 € TTC ;

**Considérant** que ces travaux sont éligibles à hauteur de 30 % du montant HT des travaux au titre de la Dotation d'Équipements des Territoires Ruraux (DETR) ;

**Considérant** que le montant de l'opération sera inscrit dans son intégralité au budget ;

**Considérant** le plan de financement suivant faisant apparaître les subventions sollicitées pour ce projet auprès du Conseil régional d'Ile-de-France ;

Libellé	Coût du projet		Subvention			Montant à la charge	
	HT	TTC	Organisme	% du HT	Montant	HT	TVA
Rénovation de l'éclairage public	118 782,00 €	142 538,40 €	État/DETR	40%	47 512,80 €	35 634,60 €	23 756,40 €
			Région IDF	30%	35 634,60 €		
				70%	TOTAL		59 391,00 €

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**À L'UNANIMITÉ,**

- ⇒ **SOLLICITE** la subvention DETR auprès de la Préfecture du Val d'Oise à hauteur de 40% du montant HT des travaux, soit 47 512,80 €.
- ⇒ **ADOpte** le plan de financement tel que ci-dessus.
- ⇒ **S'ENGAGE** à prendre en charge, le cas échéant, la différence entre le taux maximum et le taux attribué.
- ⇒ **S'ENGAGE** à ne pas débiter les travaux avant la notification des subventions.

Délai de recours de 2 mois à dater de la notification ou publication. Voie de recours auprès du Tribunal Administratif (décret n°89-641 du 7/09/1989). Le T.A. de Cergy-Pontoise peut également être saisi directement via l'application « Télérecours citoyens » (<https://www.telerecours.fr>).



**Loïc TAILLANTER,**

Maire de PARMAIN